

N° 1-14

**BULLETIN D'INFORMATION  
ET RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**



**DE LA PREFECTURE DE LA MARNE**

du 25 janvier 2024

**AVIS ET PUBLICATION :**

- SERVICES DECONCENTRES  
- DDT
- DIVERS  
- DDFiP  
- CHU de Reims

*Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique - Publications).*

# SOMMAIRE

## SERVICES DECONCENTRES

### Direction Départementale des Territoires de la Marne

p 4

- Ordre du jour de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du mercredi 31 janvier 2024 à 9h 00

## DIVERS

### Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne

p 7

- Décision du **15 janvier 2024** de délégations spéciales de signature pour la division des opérations et du domaine de l'Etat

### Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Reims

p 12

- Décision n°2023-177 du **5 décembre 2023** portant désignation d'un référent handicap en établissement de santé

# Services déconcentrés

# **Services déconcentrés**

**DDT**



## **Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)**

### **Ordre du jour de la CDAC du mercredi 31 janvier 2024 à 9h00**

La Commission initialement prévue le 31 janvier 2024 à 10h00 est **avancée au 31 janvier 2024 à 9h00**.

- **dossier 23-003 (Geida : P052185123) : projet d'extension de 470 m<sup>2</sup> de surface de vente d'un magasin de commerce de détail** (à prédominance secteur d'activités 1 - alimentaire), exploité sous l'enseigne « E. Leclerc Express », portant la surface de vente totale de 800 m<sup>2</sup> à 1270 m<sup>2</sup>, pour une surface plancher totale de 1675 m<sup>2</sup>. Le projet comprend également le réaménagement du point permanent de retrait existant.

La demande d'autorisation d'exploitation commerciale est présentée par la SARL VERTUSDIS, dont le siège social est situé rue Jules Lobet à Pierry (51530), représentée par Monsieur Guillaume GOBILLOT, gérant, agissant en qualité de propriétaire du magasin.

L'opération sera réalisée avenue du Général de Gaulle à Blancs-Coteaux (51130).

# Divers

**Divers**

**Direction Départementale des Finances  
Publiques de la Marne**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES**

**PUBLIQUES DE LA MARNE**

12 rue Sainte Marguerite

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

**Décision de délégations spéciales de signature pour la division des opérations et du domaine  
de l'État**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Marne,

Vu le décret n° 2014-1564 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale de Champagne-Ardenne et du département de la Marne ;

Vu le décret du 19 juin 2023 portant nomination de M. Bruno SOULIÉ administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Marne ;

Vu l'article 18 du décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2022 portant détachement dans le grade d'administrateur des finances publiques adjoint de Mme Carole REMY auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- **Mme Carole REMY** attachée hors classe, détachée dans le grade d'administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division des opérations de l'état.
- **Mme Nathalie AVART** inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable adjointe de la division des opérations de l'état.

Reçoivent délégation dans le cadre des attributions du service

**Contrôle et règlement de la dépense de l'État :**

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers, procès-verbaux de lettres chèques, certificats de paiement, certifications de non-opposition, certificats de cessation de paiement, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant le service, plus le paramétrage des seuils de contrôle dans le cadre du contrôle hiérarchisé, les suspensions de paiement et observations faites aux ordonnateurs, les accusés de réception des notifications d'oppositions et avis à tiers détenteur, les bordereaux de crédits sans emploi, les bordereaux d'envoi, les demandes de renseignement concernant les réimputations de virements, les demandes de pièces complémentaires, les courriers courant d'échange avec les ordonnateurs.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ces services.

- **Mme Elisabeth DEPAQUIS** inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service de la dépense de l'État
- **Mme Léa CHAUMELLE**, inspectrice des finances publiques, adjointe du service de la dépense de l'État
- **M. Mathias LACOUR**, inspecteur des finances publiques, adjoint du service CGF

Reçoivent délégation de signature pour exercer celles déléguées spécialement à leur responsable de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

- **Mme Isabelle VEDANI** contrôleur principale des finances publiques affectée au centre de gestion financière

**Gestion des recettes non fiscales :**

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers, taxes des états de poursuites, certificats de paiement, certifications de non-opposition, certificats de cessation de paiement, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant le service.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ce service.

- **Mme Céline LE BRETON** inspectrice des finances publiques, responsable du service comptabilité – recettes non fiscales

**Comptabilité générale de l'État :**

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers, taxes des états de poursuites, certificats de paiement, certifications de non-opposition, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant le service, documents nécessaires au fonctionnement du compte courant postal, chèques et documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France, la validation générale des virements de la direction départementale des finances publiques sous l'application BDF DIRECT 2, la validation électronique des virements de gros montant et virements étrangers.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ce service.

- **Mme Céline LE BRETON** inspectrice des finances publiques, responsable du service comptabilité – recettes non fiscales

Reçoivent également délégation pour la signature des bordereaux d'envoi ordinaires, signature

électronique des virements de gros montants et des virements étrangers, validation générale des virements de la direction départementale des finances publiques sous l'application BDF DIRECT 2, déclarations de recettes ou de dépôts, récapitulés et reçus divers :

- **Mme Estelle LEGOUGE** contrôleuse principale des finances publiques
- **M. Florent DEVAUX** contrôleur des finances publiques

Reçoit délégation de signature des documents nécessaires au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France :

- **Mme Estelle LEGOUGE** contrôleuse principale des finances publiques

**Dépôts et services financiers :**

Pour la signature des récapitulés, déclarations de recettes et de dépôts de la Caisse des Dépôts et Consignations, et tous les documents de cette nature concernant le service dépôts de fonds, clientèle institutionnelle, CDC, les bordereaux récapitulatifs des dépenses payées par les régisseurs d'avances et états d'emploi des avances, les récapitulatifs des contrôles de la balance mensuelle, les procès verbaux de remise de service, les bordereaux de dépôts des régies d'amende et remboursement des montants trop perçus des régies de recette, les procès verbaux de destruction de documents pour les régies d'Etat.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service.

- **Mme Delphine DEQUET** inspectrice des finances publiques, responsable du service dépôts et services financiers

Reçoit délégation de signature pour exercer celle déléguées spécialement à son responsable de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

- **Mme Laurence REVEL-MOUROZ** contrôleuse des finances publiques, adjointe du responsable du service dépôts et services financiers

**Service liaison-rémunérations :**

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, déclarations de recettes ou de dépôts, récapitulés et reçus divers, taxes des états de poursuites, certificats de paiement, certifications de non-opposition, certificats de cessation de paiement, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant le service, plus la signature des accusés de réception des notifications d'opposition et avis à tiers détenteur, les lettres pour les avances budgétaires (mutation DOM-TOM) jusqu'à 7 500 €, les déclarations de versement de la contribution de solidarité, les ordres de paiement jusqu'à 7 500 €, l'octroi de délais jusqu'à 3 500 € sur une durée n'excédant pas 18 mois, la facturation des paies à façon.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de ce service.

- **M. Cyrille VIANO** inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du service liaison-rémunérations

- **M. Siaka BERTÉ** inspecteur des finances publiques, responsable adjoint du service liaison rémunération

Reçoit délégation de signature pour exercer celles déléguées spécialement à leur responsable de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

- **M. Christel BERDIER** contrôleur des finances publiques
- **Mme Christelle BOUET** contrôleuse des finances publiques
- **Mme Maéva LANFROY** contrôleuse des finances publiques
- **Mme Christelle HOUILLET** contrôleuse des finances publiques

**Certification des fonds européens :**

Pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant les missions relatives à l'autorité de certification des fonds structurés européens.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur division

- Mme Tiphaine AUBRY inspectrice des finances publiques
- M. Olivier PELLERIN inspecteur des finances publiques

**Article 2** : En cas d'absence d'un responsable de division, son intérim est assuré, dans les conditions et limites fixées par l'article 1, par les autres responsables de division.

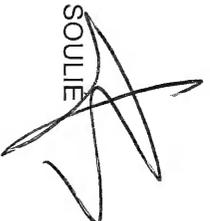
**Article 3** : La présente décision annule la décision du 28 août 2023 et prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

**Article 4** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 15 janvier 2024

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques  
de la Marne

Bruno SOULIE



**Divers**

**Centre Hospitalier Universitaire de  
Reims**



# CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

**DÉCISION N°2023- 177**

**DU 5 décembre 2023**

## **PORTANT DESIGNATION D'UN REFERENT HANDICAP EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ**

- Vu la loi n°2021-502 du 21 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification,
- Vu le décret n°2022-1679 du 27 décembre 2022 relatif aux missions et au cadre de l'intervention du référent handicap dans le parcours du patient en établissement de santé,
- Vu l'instruction DGOS n°66 du 1<sup>er</sup> juin 2023 relative au référent handicap en établissement de santé instauré par la loi 2021-502 du 24 avril 2021,
- Vu les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur l'accueil, l'accompagnement et l'organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap,
- Vu le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER, en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1er :**

Sont désignées comme référentes handicap du CHU de Reims pour les patients adultes et pour une durée de quatre ans :

- Dr Véronique BOMBART-CAMUS, Praticien Hospitalier de Médecine Physique et de Réadaptation, médecin coordonnateur de l'Equipe Handi Relais.
- Mme Virginie BEURDIN, Infirmière au sein de l'Equipe Handi-Relais.
- Mme Céline Canlers, Aide-soignante au sein de l'Equipe Handi-Relais.

#### **Article 2 :**

Mme Amandine LEICK, Infirmière en pédiatrie, est désignée comme référente handicap du CHU de Reims pour les patients pédiatriques pour une durée de quatre ans.

### **Article 3 :**

M. Kelvin BACHELLÉ, Directeur délégué du pôle Autonomie et Santé, accompagne les référentes handicapées nommées au sein de l'établissement dans l'élaboration des projets et actions visant à l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Il assure également le lien avec les Centres Hospitaliers du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

### **Article 4 :**

Les référentes handicapées assurent leurs missions auprès des patients, ainsi que des équipes soignantes et administratives, dans le cadre du parcours patient dans l'établissement de santé. À ce titre, elles :

- Identifient les besoins spécifiques des patients en situation de handicap dans l'organisation des soins en anticipant la venue des patients, assurant le lien avec les professionnels.
- Coordonnent les moyens à mettre à disposition pour y répondre et apportent de l'aide lors d'une consultation, d'un examen ou d'une hospitalisation.
- Conseillent et accompagnent le personnel de l'établissement dans l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap et dans le respect des bonnes pratiques professionnelles.
- Accompagnent les professionnels à mettre en place les besoins spécifiques du patient en matière de communication, matériel, et protocoles de soins.
- Assurent la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques, particulièrement en ce qui concerne les prises en charges urgentes et en partenariat avec les référents handicapés nommés par les établissements sanitaires du GHUC.

### **Article 5 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne et mise en ligne sur le site internet du CHU de Reims.

### **Article 6 :**

En application des articles R. 421.1 à R. 421.7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision.

La Directrice générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Toute correspondance  
doit être adressée  
impersonnellement à :

Madame la Directrice Générale  
du C. H. U. de Reims

45, Rue Cognacq-Jay  
51092 Reims Cedex